



Ville de
**Fleury-
Mérogis**

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 AVRIL 2013

L'an deux mil treize, le vingt cinq mars, à vingt heures trente cinq, le conseil municipal légalement convoqué, s'est assemblé en mairie de Fleury-Mérogis, en séance ordinaire, sous la présidence d'Aline CABEZA, 1^{ère} adjointe au Maire

Date de convocation : **Présents :** Aline CABEZA, Nathalie BATARD, Frédéric DUFOSSE, Nadia LE GUERN, 26/03/2013
Date d'affichage : Germain BATAIS, Jamila CHAKIR, Martine CHABOT, Jean-Eugène LOUZIENI, Boury DIOUF, Laurence LEPINARD, Karine RANVIER, Michel HUMBERT, Hervé CORZANI, Annie SALTZMANN, Abdel YASSINE, Dominique VINCENT
En exercice : 29 **Excusés :** David DERROUET pouvoir à Aline CABEZA, Jean-Marc FRESIL pouvoir à Nadia LE GUERN, Claude BOUTIN pouvoir à Frédéric DUFFOSSE, Kheira AOUD, Joseph JASMIN pouvoir à Nathalie BATARD, Gaëlle DIOUF pouvoir à Boury DIOUF, Anne-Marie FAUVE pouvoir à Annie SALTZMANN
Présents : 20 **Absents :** Kamel MEDNINI, Marina RAMOS-SCHMITT
Votants : 26 **Secrétaire de séance :** Karine RANVIER

50/13 Contrat de cession avec l'association AHOUAI NANSI TROPBIEN, spectacle danse de rue avec le CMA le 29 mai 2013 pour un montant de 2700€ TTC

51/13 Marché à procédure adaptée pour la construction d'un accueil pré et post scolaire (APPS) groupe Joliot- Curie, lot n°4 cloisons, faux plafonds, menuiseries intérieures, sols, peinture avec la Société SOGEFI pour montant de 62892,35€ HT

52/13 Annule et remplace la décision n°48/2013 Signature d'un contrat avec la SNCF pour un montant de 2308,80 € TTC dans le cadre d'un séjour ANCV pour les retraités

30 - Projet de révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de l'Essonne

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'objectif de 46 places d'aires d'accueil permanentes inscrites au schéma sur le territoire de l'agglomération du Val d'orge.

PRECISE que la commune de Fleury-Mérogis a d'ores et déjà inscrit un emplacement réservé pour la création d'une aire d'accueil dans son PLU,

PRECISE que l'agglomération réalisera en 2013 une étude de faisabilité foncière et technique sur cet emplacement,

DEMANDE à ce que les projets ou les réalisations d'habitat adapté aux gens du voyage soient pris en compte dans le projet de schéma, étant donné que le volet d'évaluation des besoins du schéma insiste sur cette question, tant à l'échelle départementale que locale,

DESAPPROUVE le fait que la création d'aires de grand passage repose exclusivement sur les communes et/ou EPCI dans le projet de schéma, alors que le précédent schéma prévoyait que ces rassemblements soient gérés à l'échelle départementale, par les services de l'Etat et du Conseil Général, et que ce transfert de responsabilité ne soit pas accompagné par des ressources spécifiques,

DESAPPROUVE l'absence de toute aide financière à l'investissement susceptible d'accompagner les collectivités désireuses de réaliser les objectifs de création d'aires inscrites au projet de schéma,

DEMANDE la pérennisation des aides à l'exploitation, notamment celles du Conseil Général.

31 - Demande de subvention au centre national pour le développement du sport (CNDS)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la construction d'une tribune couverte de 300 places

AUTORISE le Maire à signer la demande de subvention

32 - Demande d'autorisation de recherche géothermique et demande d'autorisation de réalisation de travaux de forage à Grigny et Viry-Chatillon

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

EMET un avis favorable à la demande d'autorisation de recherche d'un gîte géothermique au Dogger et d'ouverture de travaux miniers présentée par le SIPPAREC, sous réserve :

Que les travaux projetés ne se situent pas dans un périmètre de protection d'un captage d'eau destinée à la consommation humaine ;

De connaître les dispositions prises par le maître d'ouvrage et des intervenants compte tenu du recours au glycol, pour éviter tout risque de pollution des sols, des eaux superficielles et souterraines pour la lubrification lors des travaux de forage ;

Que les précautions soient prises pendant et après la durée des travaux afin d'éviter tout risque de pollution des sols, des eaux superficielles et souterraines ;

Que les forages soient parfaitement étanchés par cimentation afin d'éviter la mise en communication des différentes nappes ;

Que les intervenants prennent toutes les dispositions concernant les pollutions émises par l'ensemble des engins roulants sonores et les émissions atmosphériques émis lors des travaux de géophysique et/ou sondages.

Que l'ensemble des intervenants respectent les dispositions du décret n°2006-1099 du 31 août 2006 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage.

Pour : 24 voix

Abstentions : 2 Annie SALTZMANN, Anne-Marie FAUVE pouvoir à Annie SALTZMANN

33 - Joncs-Marins, promesse de vente au profit de Kaufman and Broad Homes du lot 1.3

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

HABILITE Monsieur le Maire à signer avec la société **KAUFMAN AND BROAD HOMES** ou toute société du groupe qu'elle se substituerait, par devant Maître Hervé CORIC, Notaire à MONTHLERY, une promesse de vente et l'acte de vente portant sur le lot 1.3 du lotissement « Les Joncs Marins » au prix de 250€/m² appliqué à la surface de plancher Hors Taxes et Hors Droits.

PRECISE que le lot 1.3 représente une surface cadastrale de 5 147 m² prise sur les parcelles AE 53, AE 83 d'une surface totale de 18 235 m².

PRECISE que la vente est subordonnée au(x) permis de construire obtenu(s) par la société **KAUFMAN AND BROAD HOMES** autorisant la construction d'un ensemble immobilier développant un programme de 150 logements environ correspondant à un total de 8 816 m² environ de surface plancher **dont 4 408 m² environ en accession (75 logements environ), 2 645 m² environ en locatif social (45 logements environ) et 1 763 m² environ en investissement locatif en démembrement (30 logements environ)** sur l'assiette foncière constituée du lot 1.3.

AUTORISE l'acquéreur à céder le parc social, environ 45 logements, à un bailleur institutionnel après acceptation de Monsieur le Maire.

AUTORISE l'acquéreur à céder une part du parc de l'opération en gestion locative sociale, environ 30 logements, à un investisseur locatif en démembrement après acceptation de Monsieur le Maire.

HABILITE Monsieur le Maire à négocier les conditions de la vente aux meilleurs intérêts de la commune dans les conditions ci-dessus présentées.

HABILITE Monsieur le Maire à signer tous avenants nécessaires à ladite promesse de vente.

AUTORISE le dépôt par la société **KAUFMAN AND BROAD HOMES**, d'une demande de permis de construire sur les parcelles constituant le lot 1.3, objet de la promesse de vente susvisée, autorisant la construction d'un ensemble immobilier développant un programme de 150 logements environ correspondant à un total de 8 816 m² environ de surface plancher **dont 4 408 m² environ en accession (75 logements environ), 2 645 m² environ en locatif social (45 logements environ) et 1 763 m² environ en locatif démembrement (30 logements environ)** sur l'assiette foncière constituée du lot 1.3.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document ayant trait à ce dépôt de permis de construire.

AUTORISE la société **KAUFMAN AND BROAD HOMES** ou toute société du groupe qu'elle se substituerait à pénétrer sur les terrains constituant le lot 1.3, objet de la promesse de vente, pour y effectuer tous sondages ou études qui seraient nécessaires au projet de construction, préalablement à la signature de l'acte de vente et sans que la Commune de FLEURY-MEROGIS puisse être recherchée en responsabilité.

AUTORISE la société **KAUFMAN AND BROAD HOMES** ou toute société du groupe qu'elle se substituerait la société à implanter, pour les besoins de sa commercialisation, objets de la promesse de vente, des panneaux d'affichage et/ou une bulle de vente, en cas de besoin, sur un site approprié et accepté par la ville, et sous réserve d'avoir informé par écrit la Commune et précisé la nature des installations projetées et leur implantation sur le site.

Pour : 20 voix

Contre : 6 voix (Michel HUMBERT, Anne-Marie FAUVE pouvoir à Annie SALTZMANN, Hervé CORZANI, Annie SALTZMANN, Abdel YASSINE, Dominique VINCENT)

34 - Demande de subvention auprès du Conseil régional Ile de France dans le cadre de l'appel à projets "actions de convivialité"

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à répondre à l'appel à projet du Conseil régional d'Ile de France « Animation sociale des quartiers » et à signer tout document relatif à ce dossier,

SOLLICITE les subventions du Conseil régional d'Ile de France,

DIT que ces dépenses seront inscrites au budget primitif 2013 de la ville.

35 - Demande de subvention auprès du Conseil régional d'Ile de France dans le cadre de l'appel à projets \"animations sociales des quartiers\" \"goûter aux Aunettes\"

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à répondre à l'appel à projet du Conseil régional d'Ile de France « Animation sociale des quartiers » et à signer tout document relatif à ce dossier,

SOLLICITE les subventions du Conseil régional d'Ile de France,

DIT que ces dépenses seront inscrites au budget primitif 2013 de la ville.

36 - Demande de subvention auprès du Conseil régional d'Ile de France dans le cadre de l'appel à projets \"animation sociale des quartiers\" ateliers socio linguistiques et coopérative des collégiens

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à répondre à l'appel à projet du Conseil régional d'Ile de France « Animation sociale des quartiers » et à signer tout document relatif à ce dossier,

SOLLICITE les subventions du Conseil régional d'Ile de France,

DIT que ces dépenses seront inscrites au budget primitif 2012 de la ville.

37 - Demande de subvention auprès du Conseil régional d'Ile de France dans le cadre de l'appel à projets \"protection et accompagnement des publics fragiles\" \"chiens de traîneau\"

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à répondre à l'appel à projet du Conseil régional d'Ile de France « Animation sociale des quartiers » et à signer tout document relatif à ce dossier,

SOLLICITE les subventions du Conseil régional d'Ile de France,

DIT que ces dépenses seront inscrites au budget primitif 2013 de la ville.

38 - Demande de subvention auprès du Conseil régional d'Ile de France dans le cadre de l'appel à projets \"protection et accompagnement des publics fragiles\" \"cycle voile \"

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à répondre à l'appel à projet du Conseil régional d'Ile de France « Animation sociale des quartiers » et à signer tout document relatif à ce dossier,

SOLLICITE les subventions du Conseil régional d'Ile de France,

DIT que ces dépenses seront inscrites au budget primitif 2013 de la ville.

39 - Tarification de la délivrance de copie ou communication de documents administratifs

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

FIXER A :

0,18€ la page remise de la liste électorale

2,75€ un cédérom.

Pour : 20 voix

Contre : 6 voix (Michel HUMBERT, Anne-Marie FAUVE pouvoir à Annie SALTZMANN, Hervé CORZANI, Annie SALTZMANN, Abdel YASSINE, Dominique VINCENT)

40 - Loi du 12 mars 2012 décrets d'application du 3 mai et 22 novembre 2012 Cdisations et titularisations

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DIT que les contrats des neuf agents éligibles à la cdisation seront transformés en contrat à durée indéterminée, et que ce dernier sera réfuté à durée indéterminée au 13 mars 2012

DIT les agents éligibles à la titularisation, qui sont au nombre de sept, seront nommés dans le cadre du plan pluriannuel de la ville qui court jusqu'en 2016, chaque 1^{er} juillet de l'année, à savoir, deux en 2013, deux en 2014, deux en 2015 et un en 2016

DIT que les neuf postes des agents éligibles à la titularisation seront transformés dans le tableau des effectifs comme des postes de non titulaire à durée indéterminée

DIT que les sept postes des agents éligibles à la titularisation sont déjà inscrits au tableau des effectifs

DIT que les crédits sont prévus au budget 2013 et suivants de la ville.

Séance levée à 21 h 45